



2021-03-08

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2021 à 19 h 30 suivant l'arrêté ministériel 2020-004 en date du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR M. GUY GAUTHIER
M. SÉBASTIEN DAUDLIN

ÉTAIENT ABSENTS: M. SÉBASTIEN DESORMEAUX M^{ME} JOSÉE DUPUIS

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, M. GILBERT DARDEL
La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021
 - Reddition de comptes 2020 pour le programme d'aide à la voirie locale
 - Dépôt des états financiers 2020
- Période de questions d'ordre général
 - **Résolutions :**
 - Appui à l'organisme Unis pour la faune
 - Radiation de comptes en souffrance
 - Démission du Surintendant du département de la voirie
 - Demande au ministère des Transports pour l'installation d'un clignotant pour l'identification du terre-plein sur la route 323
 - Demande au ministère des Transports pour l'élargissement de l'accotement sur les deux côtés de la route 323 entre la route 315 et la rue de la Forge
 - Appui envers la campagne "Vers des collectivités durables"
 - Loto Voyages au profit des maisons palliatifs en Outaouais
 - Abat-poussière
 - Demande d'aide financière pour la formation de pompiers pour le programme Pompier 1
 - Formation de pompiers
 - Tracteur New Holland
 - Association Chasse et Pêche – Région Lac-des-Plages
 - Demande d'un nouveau délai impartit par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau
 - Demande d'appui à la MRC de Papineau
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance



2021-03-28 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-29 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe a remis copie du procès-verbal de la séance du 8 février 2021, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le procès-verbal de la séance du 8 février 2021 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-30 REDDITION DE COMPTES 2020 POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à la voirie locale volet entretien du réseau local (ERL) du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) pour l'exercice financier de l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention est de 60 488 \$;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La Municipalité de Namur informe le Ministère (MTMDET) que le total des frais admissibles au (ERL) (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2020 est de 118 718 \$ dépassant ainsi 90 % du montant de l'aide financière accordée réparti de la manière suivante;

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement):

- | | |
|---|-----------|
| - Dépenses relatives à l'entretien d'hiver: | 53 586 \$ |
| - Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver: | 65 132 \$ |
| - Dépenses d'investissement: | 0 \$ |

QUE La Municipalité de Namur informe le Ministère (MTMDET) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-31 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Charlebois, vérificateur comptable de la firme Charlebois Gratton CPA Inc. présente les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 aux fins de vérification et d'observations;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Les membres du conseil attestent du dépôt des états financiers au 31 décembre 2020, de même que du rapport signé par le vérificateur externe, Monsieur Daniel Charlebois, de la firme Charlebois Gratton CPA Inc.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL



2021-03-32 **APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Namur est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTLB**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE la municipalité de Namur appuie l'organisme Unis pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (**MFFP**) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTLB**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimaux, optimaux ou trop élevés.

QUE l'organisme Unis pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adopté à l'unanimité

2021-03-33 **RADIATION DE COMPTES EN SOUFFRANCE**

CONSIDÉRANT QUE les factures 1373 et 1492 concernant des accidents de non-résidents n'ont pu être perçues;

CONSIDÉRANT QUE ces créances n'ont pu être recouvrées;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le conseil municipal autorise la radiation des comptes à recevoir d'un montant totalisant 900.00\$ plus les intérêts courus.

Adopté à l'unanimité

2021-03-34 **DÉMISSION DU SURINTENDANT DU DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE**

CONSIDÉRANT que le surintendant du département de la voirie a remis sa démission en date du 9 février 2021 pour départ le 19 février 2021;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier



QUE le conseil municipal de Namur accepte la démission de l'employé 13-0024 en tant que surintendant au département de la voirie;

QUE le conseil municipal n'accepte pas les raisons de son départ;

QUE le conseil entérine la décision de la directrice générale adjointe à procéder à l'affichage du poste de surintendant auprès du journal *La Petite-Nation* et au guichet d'Emploi-Québec.

Adopté à l'unanimité

2021-03-35 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION D'UN CLIGNOTANT À L'INTERSECTION DES ROUTES 323 ET LE CHEMIN DES BOULEAUX POUR IDENTIFIER LE TERRE-PLEIN

CONSIDÉRANT que la route 323 est une route provinciale;

CONSIDÉRANT que la circulation est dense;

CONSIDÉRANT que la route 323 s'élargit à l'intersection des routes 323-315 et le chemin Boileau;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal considère l'intersection des routes 323-315 et chemin Boileau dangereuse;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le Conseil municipal dépose une demande au ministère des Transports du Québec pour l'installation d'un clignotant afin de signaler l'élargissement de la route 323 et identifier le terre-plein.

Adopté à l'unanimité

2021-03-36 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCOTEMENT SUR LES DEUX CÔTÉS DE LA ROUTE 323 ENTRE LA ROUTE 315 ET LA RUE DE LA FORGE

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens et visiteurs utilisent la piste cyclable pour pratiquer la marche, la course à pied et le vélo;

CONSIDÉRANT que les citoyens et visiteurs marchent ou circulent sur l'accotement de la route 323 entre la route 315 et la rue de la Forge;

CONSIDÉRANT que la circulation sur la route 323 est dense et la limite de vitesse est de 90 km par heure;

CONSIDÉRANT que la route 323 est une route provinciale;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le Conseil municipal dépose une demande au ministère des Transports du Québec pour que l'élargissement de l'accotement sur les deux côtés de la route 323 entre la route 315 et la rue de la Forge soit effectué.

Adopté à l'unanimité

2021-03-37 APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

Attendu que les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

Attendu que, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;

Attendu que des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Attendu que, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;

Attendu que les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;



Attendu que les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;

Attendu que Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;

Attendu que le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;

Attendu que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

Qu'il soit résolu que la municipalité de Namur appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrive à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

2021-03-38 LOTO VOYAGES AU PROFIT DES MAISONS DE SOINS PALLIATIFS EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT l'aide financière demandée par les maisons de soins palliatifs en Outaouais en format d'une loterie virtuelle;

CONSIDÉRANT que la Résidence le Monarque fait partie de la région Papineau;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le Conseil municipal participe à la loterie en achetant deux billets au montant de 175.00 \$

Adopté à l'unanimité

2021-03-39 ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'épandage d'environ 30 000 litres d'abat-poussière:

- | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| — Somavrac C.C. | Prix au litre: 0.4071 \$ taxes en sus |
| — Multi Route Inc. | Prix au litre 0.3940 \$ taxes en sus |
| — Les entreprises Bourget Inc. | Prix au litre 0.3349 \$ taxes en sus |

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE La soumission de Les entreprises Bourget Inc. soit retenue au montant de 0.3349 \$ du litre taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-40 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS POUR LE PROGRAMME POMPIER 1

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;



Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Namur désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Namur prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur
et résolu

QUE Le Conseil municipal présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité

2021-03-41 FORMATION DE POMPIERS

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait une demande de subvention pour la formation de pompiers au programme Pompier 1;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service incendie;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Samuel St-Jean et Félix Lauzon pour suivre la formation de Pompier 1 et Monsieur Benjamin Quenneville pour la formation d'Officier non urbain.

Adopté à l'unanimité

2021-03-42 TRACTEUR NEW HOLLAND

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour la réparation d'une vitre:

— J. René Lafond Inc.	886.75 \$ taxes en sus
— J.R. Brisson Équipement/Machinerie CH	1381.31 \$ taxes en sus

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La soumission de J. René Lafond Inc. au montant de 886.75 \$ taxes en sus soit retenue et qu'un montant de 250.00 \$ taxes en sus soit accordé à Vitres d'auto des Laurentides pour l'installation.

Adopté à l'unanimité

2021-03-43 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE – RÉGION LAC-DES-PLAGES

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'Association Chasse et Pêche – Région Lac-des-Plages pour l'ensemencement de lacs et le maintien de l'activité de la pêche en herbe pour les enfants;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil accepte de verser la somme de 200.00 \$ à l'Association Chasse et Pêche – Région Lac-des-Plages pour l'ensemencement des lacs et le maintien de l'activité de la pêche pour les enfants.

Adopté à l'unanimité



2021-03-44

DEMANDE D'UN NOUVEAU DÉLAI IMPARTI PAR LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

ATTENDU que le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

ATTENDU que la municipalité a commencé le processus d'adoption des règlements de concordance; mais prévoit ne pas pouvoir les adopter avant la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Papineau, soit le 21 février 2020;

ATTENDU que la municipalité a octroyé le mandat à des professionnels, soit la firme URBA+ Consultants aux fins de la concordance et de la révision du plan d'urbanisme, en date du 9 octobre 2018 en vertu de la résolution 2018-10-92;

ATTENDU qu'avec le contexte de la pandémie de COVID-19, les délais ne seront pas suffisants pour que la municipalité puisse remplir ses obligations de conformité régionale et locale à l'égard des règlements de concordance et qu'il demande une prolongation de ces délais au ministre du MAMH;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le conseil de la municipalité de Namur demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder un nouveau délai pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

2021-03-45 DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE PAPINEAU

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau est le propriétaire des infrastructures de télécommunication concernant le projet "Papineau Numérique";

CONSIDÉRANT que la municipalité de Namur a été approchée par la compagnie Social WIFI détenue par un résident de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la compagnie Social WIFI a la capacité de distribuer le service d'internet en soutien au projet "Papineau Numérique" aux usagers qui n'ont pas accès au service internet;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE le Conseil municipal débute les discussions avec la Commission scolaire Western Québec concernant l'accès à une bande passante afin que la compagnie Social WIFI soit en mesure de distribuer le service internet aux résidents qui n'ont pas accès au service internet de Namur.

Adopté à l'unanimité

2021-03-46 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/Secrétaire-trésorière adjointe atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 28 549.46 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 74 302.05 \$ apparaissant à la liste datée du 28 février 2021 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité



PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2021-03-47 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20h25.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale
Secrétaire-trésorière